

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7-08-1903 nommant Piron procureur de la République Même décision nommant M. Delory jure suppléant

n° 7-08-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 juillet 1903

Numéro JO
n° 88 du 01/08/1903

Date du numéro
1 août 1903

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance ete du 18 septembre 1844 rendue applicable au Protectorat par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 4 septembre 1894 réorganisant le service de la justice à la Côte française des Somalis

Vule départ en congé de convalescence de M. Antonetti, sous-chef de bureau des secrétariats généraux, chargé des fonctions de procureur de la République

Vules nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M, Piron, administrateur-adjoint des colonies, juge suppléant, remplira les fonctions de procureur de la République, à compter du 19 juillet 1903.

Art. 2

— M. Delory, chef du service des douanes, remplira les fonctions de juge-suppléant en remplacement de M. Piron, pour compter de la même date. Ils auront droit en ces qualités aux suppléments de fonctions prévus au budget. _

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel Au Protectorat.

Albert DUBARRY.